



Loire-Atlantique

Le long combat d'un père croisicais

(Page 8)

Ouest-France
Vendredi 26 octobre 2001

Divorcé, Alain Guillou vient de déposer deux plaintes contre des juges

Le long combat d'un père croisicais

Le photographe croisicais Alain Guillou a décidé de porter plainte contre deux juges du tribunal de Saint-Pierre, à la Réunion. Privé de sa fille pendant trois ans, il fustige une justice «ne respectant» pas la convention internationale des droits de l'enfant et souhaite une rapide humanisation des procédures de divorce.

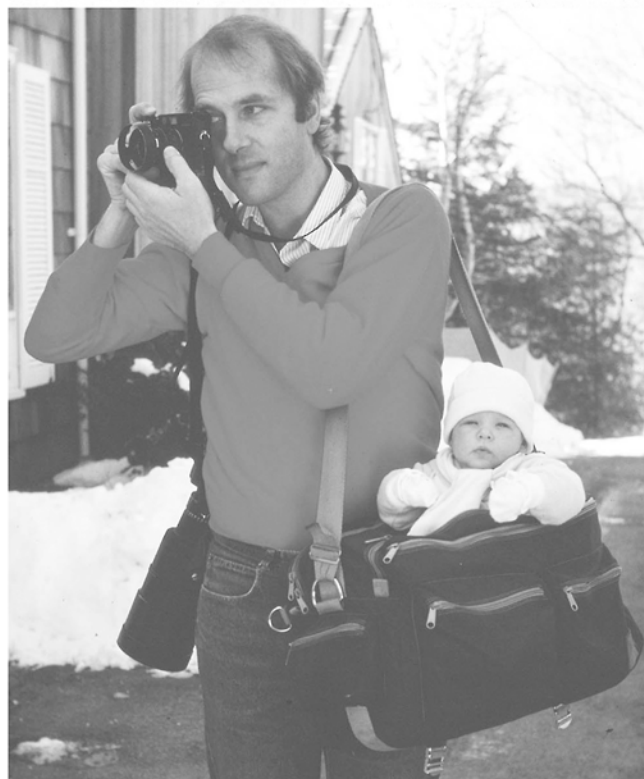
La vie d'Alain Guillou a basculé le 6 février 1998, date à laquelle sa femme l'a quitté pour partir à La Réunion avec leur fille. Le divorce est ensuite prononcé le 24 mars 2000 par le tribunal de grande instance (TGI) de Saint-Pierre de La Réunion.

Le photographe croisicais a été condamné par la justice de la Réunion à verser 11000F de pension alimentaire et de prestation compensatoire, alors qu'il dispose de revenus très faibles. Des attestations rédigées, dans l'île française, le traînent dans la boue: «On m'a accusé de violence, d'alcoolisme. Ce n'étaient que des faux grossiers», plaide-t-il. Pire, Alain Guillou a été condamné pour abandon de famille.

Un juge nazairien, qui suivait le dossier, lui a alors confié que la procédure était «barbare, débile et digne d'une république bananière». Son avocat enfonce le clou et lui dit: «Oubliez votre fille. Vous ne la reverrez jamais.»

Volonté inébranlable

Au fond du trou, aux prises avec les idées les plus noires, Alain Guillou a été arraché à un geste de désespoir par un jeune internaute, souffrant d'un cancer, qui venait de visiter son site de photos. «Je l'ai appelé en pleine nuit au feeling», confirme Bernard Geoffroy, de Mai-



Le photographe croisicais Alain Guillou en compagnie de sa fille. C'était il y a quatorze ans, avant de longues années d'épreuves et de séparation.

sons-Alfort, aujourd'hui totalement guéri. «Je souffrais, et ses photos du monde, de la mer m'ont fait un bien fou», indique-t-il. «Son coup de téléphone m'a en quelque sorte sauvé la vie», dit, de son côté, Alain Guillou.

De ces deux souffrances réunies le temps d'un signe du destin, le photographe croisicais a tiré une nouvelle force de caractère, une volonté

inébranlable de se battre pour retrouver sa fille.

Le 18 juillet dernier, la délivrance est, là encore, venue d'un coup de téléphone. «Ma fille m'a appelé d'une cabine téléphonique. Elle pleurait. Elle m'a dit qu'elle voulait vivre avec moi», se souvient-il.

Dix jours plus tard, sa fille, aujourd'hui âgée de 14 ans, avait rejoint sa maison du Croisic, où elle

vit actuellement. «Elle se remet peu à peu de ses blessures. Elle a été manipulée et a très mal vécu toutes les tracasseries administratives», dit-il.

Nouvelle condamnation

Mais le cauchemar d'Alain Guillou n'est pas terminé. «J'ai reçu, le 17 octobre, un jugement émanant du TGI de Saint-Denis de La Réunion, me condamnant une nouvelle fois à payer des sommes sans commune mesure avec mes moyens. Cette décision est caduque, car un accord a été trouvé entre temps avec mon ex-épouse», indique-t-il.

À bout de patience, Alain Guillou a donc décidé de déposer plainte, à son tour, au tribunal de Saint-Nazaire contre deux juges de La Réunion pour «abus de pouvoirs et violations graves et répétées des droits de l'homme et des droits de l'enfant».

Alain Guillou est soutenu dans son action par le collectif Repare (Résistance des parents responsables) et l'association Alphanet du respect des enfants. Dans une lettre ouverte adressée à Marylise Lebranchu, Garde des sceaux, son président, Pascal Dazin, critique «un pouvoir judiciaire en pleine dérive» à propos de «l'affaire» Alain Guillou.

Auteur du livre «Les séparations parentales», Pascal Dazin réclame l'application par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant. Selon lui, un lobby «composé, notamment, d'experts et d'avocats» s'oppose à une humanisation des divorces, car les procédures familiales «représentent un chiffre d'affaire de 45 milliards de francs par an».

Jean-Marie BIETTE.

Contact: collectif Repare (Site internet: www.repare.org)